



## Abus au sein de la legion etrangere

Par **pedroku**, le **10/06/2015** à **14:28**

Bonjour, je suis un militaire servant a titre étranger, en juin 2013 j'ai eu une problème avec la justice et j'ai été place en mandat dépôt dans une prison, apres 10 mois j'étais libéré et j'ai repris le travail, sans être jugée encore, pendant 6 mois je travaille et apres j'ai eu une dépression et je me suis mise en arête du travail (le 05.01.2015), en mois du mars j'ai passe voir le spécialiste au HIA Laveran qui ma donne un certificat de visite en disant que je suis propose pour etre réforme, je continue avec le prolongation, pendant les arêtes du travail je entendu que j'avais passe en conseil d'enquête avec les meme charges que en civil et que j'étais deja radié de control a partir du 07.05.2015, je mention que je jamais recu une lettre à la maison pour me notifié quelque chose et que je ne suis pas encore juge par la justice, c'est possible de me radié de contrôle pendant le congé maladie. Je vous remercie d'avance